



CANADA

COMMUNIQUE

N° 132

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 10 DÉCEMBRE 1976

PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ MIXTE
DE COOPÉRATION CANADA/COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Comité mixte de coopération créé conformément à l'Accord-Cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre de cette année, s'est réuni pour la première fois aujourd'hui à Bruxelles. Le comité a pour objet de promouvoir et de passer en revue les diverses activités de coopération commerciale et économique envisagées entre les Communautés et le Canada. Ce comité se réunira normalement une fois par an.

Lors de l'installation du Comité mixte de coopération, M. François-Xavier Ortoli, Président de la Commission des Communautés européennes, et M. Don Jamieson, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, ont déclaré que la création du comité représentait pour le Canada et les Communautés européennes un pas important en avant qui permettrait la réalisation prochaine des objectifs de l'Accord-Cadre. Ils ont souligné la nécessité dès maintenant de déployer avec vigueur des efforts conjoints dans le cadre de cet accord.

Les deux délégations ont adopté le règlement intérieur du Comité mixte de coopération. Elles ont discuté le programme de travail du comité pour l'année à venir et ont énuméré un certain nombre de secteurs susceptibles d'être couverts par la coopération commerciale et économique. Parmi ces secteurs on peut noter les métaux non ferreux, l'industrie du bois et ses dérivés, l'industrie nucléaire, le charbon, le minéral de fer, l'acier, l'industrie aérospatiale, les télécommunications et l'industrie de la construction. D'autres domaines de coopération tels que la science et la technologie, la protection de l'environnement, la pêche, et les "joints ventures" dans les pays tiers ont également fait l'objet de discussions.

Pour la mise en oeuvre pratique des dispositions de l'Accord-Cadre, le Comité mixte de coopération sera assisté par deux sous-comités. Ces sous-comités aideront à promouvoir les relations commerciales et économiques et notamment à définir les domaines où pourraient se développer la coopération industrielle.